Voici la planification du chantier Bernabé :
Le contour du chantier est en rouge. La coupe est en quadrillé gris. Les forêts résiduelles en vert avec motif. La photo montre la coupe de 2020-2021 en plus clair le long du lac et le mauve est le suivi de coupe (cut-over) de 2021-2022.
En pièce jointe en PDF, un des rapports d'analyse du chantier Bernabé qui montrent qu'il y a 52.8 % de forêts résiduelles planifiées. La cible minimum à atteindre est de 30%.

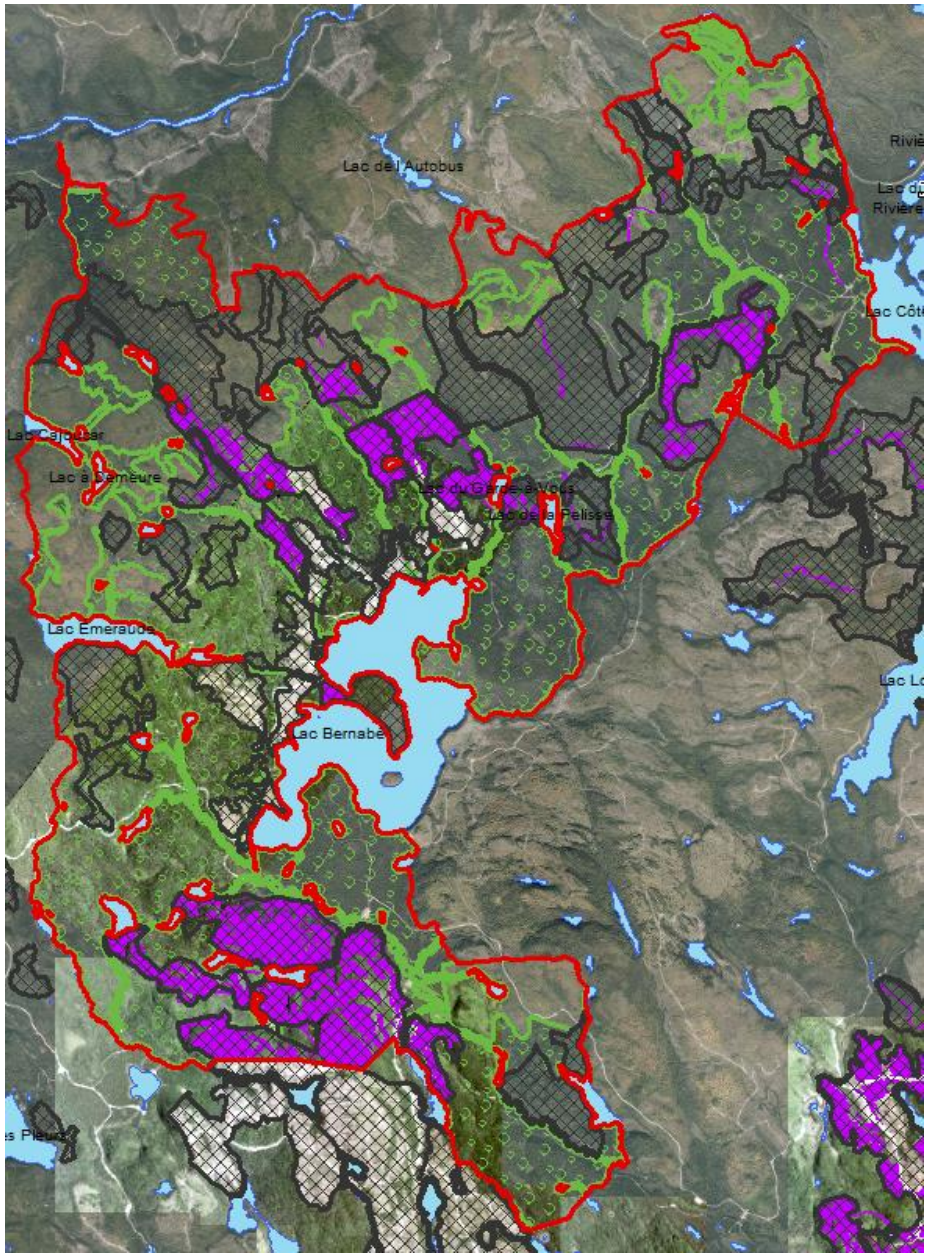
Lac de l'Autobus
Lac à Demeure
Lac Emeraude
Lac Bernabé

| SFI | Menaces / risques | Objectif de protection | Modalités |
|---|---|---|---|
| 1<br>Lacs à touladi de 50 ha à 500 ha dans un rayon de deux heures de déplacement des centres urbains | Dégradation de l'intégrité écologique du lac et altération de la productivité des lacs | Limiter l'enrichissement en nutriments et le réchauffement de l'eau (eutrophisation) | Mesures prévues au PRDTP concernant le développement de la villégiature<br>• Le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est exclu en bordure des lacs à omble de chevalier et des lacs à touladi. Dans des cas particuliers, il est possible de développer en bordure de certains lacs à touladi dans les territoires présentant un contexte particulier. Les secteurs de développement visés par cette modalité, tels que décrits au plan régional de développement du territoire public (PRDTP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont :<br>  ▪ 03-05 (réservoir Onatchiway seulement);<br>  ▪ 03-07 (réservoir Onatchiway seulement);<br>  ▪ 03-08 (réservoir Onatchiway seulement);<br>  ▪ 04-12 (zec des Passes). |
| | Altération des sites de fraie, réchauffement et enrichissement des eaux, toute modification physico-chimique de l'eau, ensablement des frayères | Limiter l'altération de l'habitat<br>Empêcher les apports de sédiments | |
| | | • Interventions forestières | Bande riveraine intacte de 20 m autour des lacs (aucune récolte, interdiction de circulation de la machinerie) (cette modalité pourra être jumelée aux enjeux des milieux humides et riverains).<br>Bande riveraine intacte de 20 m de chaque côté des tributaires permanents à l'intérieur du bassin proximal de 2 km ou jusqu'à la rencontre d'un lac de 5 ha et plus (aucune récolte, interdiction de circulation de la machinerie).<br>Appliquer des pratiques sylvicoles permettant d'éviter le déboisement excessif du bassin versant proximal (2 km) des lacs à touladi. À cet effet, maintenir inférieure à 50 % la superficie déboisée de moins de 2 m de hauteur dans le bassin proximal de 2 km.<br>Aucune utilisation de pesticides et de fertilisants dans le bassin proximal (2 km). |

| SFI | Menaces / risques | Objectif de protection | Modalités |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | • Voirie forestière | Mise en application du *Guide des saines pratiques pour la voirie forestière*.<br>Pas d'utilisation de ponceaux à intérieur lisse.<br>Aucune construction de nouveaux chemins ou amélioration de chemin ne sera autorisée à moins de 60 m des lacs et tributaires permanents du bassin versant proximal (2 km). Les dérogations ne seront accordées que dans des cas très exceptionnels.<br>Tous travaux de voirie forestière effectués à moins de 60 m des lacs et des tributaires permanents devront être réalisés entre le 1er juin et le 15 septembre. Une dérogation pourrait être acceptée jusqu'au 30 septembre.<br>Aucune construction de nouvelles traverses de cours d'eau à moins de 250 m des lacs à touladi. Dans cette zone de 250 m, les travaux de réfection de traverses endommagées ou détériorées devront faire l'objet d'une demande d'évaluation auprès du MFFP. Aucun rétrécissement de cours d'eau ne sera autorisé.<br>Protection intégrale du tapis végétal dans la bande riveraine de 8 m de chaque côté des tributaires intermittents à l'intérieur du bassin proximal (2 km). Interdiction de circulation de la machinerie. |

Ci-dessous, une carte et le calcul du respect du 50% de superficie déboisée tel que le prévoit les modalités SFI Touladi.

Dans le bassin proximal de 2km il y a 1 787 ha de forêt de 2 m et+ avant la récolte.
Les coupes planifiées et récentes ayant moins de 2 m de haut sont de 741 ha.
Après récolte, on aura donc 41% de forêts de moins de 2 m dans le bassin proximal, ce qui respecte le maximum de 50%.

Les coupe et le cut-over sont la même couleur que la carte précédente. Le bassin proximal est le buffer de 2 km autour du lac en rose.

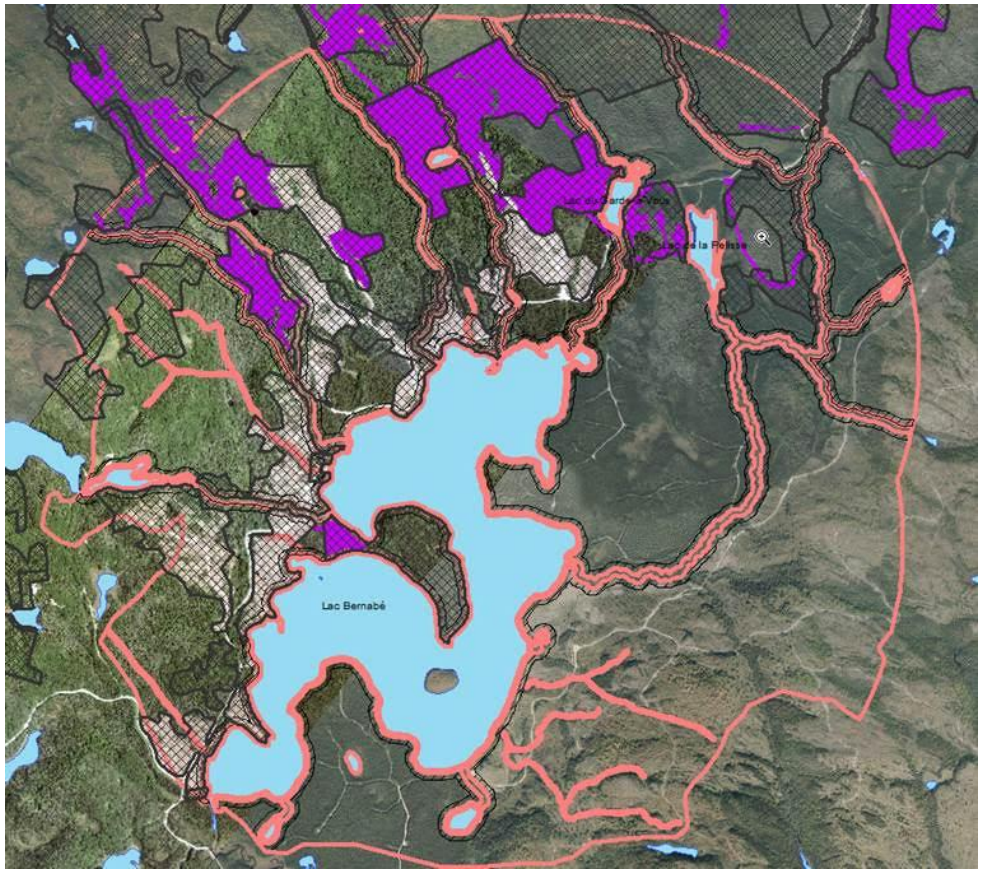
Lac Bernabé